

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 236 G : Subvention de 10 000 euros pour la « Fondation Santé Etudiants de France » (14è) qui agit dans le domaine de la pratique sportive pour personnes en situation de handicap

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à la « Fondation Santé Etudiants de France » ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à la « Fondation Santé Etudiants de France » (FSEF), (14è), dossier 2017_06739, simpa : 150621, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2017 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO